

## Arrêté réglementaire

N° 2026-94

**Objet :** Désignation des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de technicien territorial et technicien principal de 2<sup>e</sup> classe, session 2026.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

*Vu le Code général de la fonction publique,*

*Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,*

*Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,*

*Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,*

*Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 modifié fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2<sup>e</sup> classe et technicien principal de 1<sup>re</sup> classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,*

*Vu l'arrêté n° 2025-240 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 6 octobre 2025 modifiant l'arrêté du 25 août 2025 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial, session 2026,*

*Vu l'arrêté n° 2025-241 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 6 octobre 2025 modifiant l'arrêté du 25 août 2025 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe, session 2026,*

*Vu l'arrêté n° 2026-77 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 26 mars 2026 portant sur la désignation des membres du jury d'un concours externe, d'un concours*

*interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial, session 2026,*

*Vu l'arrêté n° 2026-78 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 26 mars 2026 portant sur la désignation des membres du jury d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe, session 2026,*

*Vu l'arrêté n° 2026-88 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon en date du 8 avril 2026 portant sur la mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,*

*Vu la convention générale relative à la mutualisation des coûts de concours et examens transférés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale vers les centres de gestion,*

*Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation de la région Auvergne-Rhône-Alpes,*

*Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2026,*

*Vu le règlement général des concours et des examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,*

*Considérant les besoins de recrutement exprimés par les collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes,*

*Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel effectué le 13 novembre 2025 parmi les membres de la Commission administrative paritaire de catégorie B,*

*Vu la désignation par le Centre national de la fonction publique territoriale d'un représentant en qualité de membre de jury des concours externe, interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial et technicien principal de 2<sup>e</sup> classe, session 2026,*

*Considérant qu'il convient de désigner les correcteurs,*

## **Arrête :**

**Article 1 :** Les listes des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours d'accès au grade de technicien territorial et technicien principal de 2<sup>e</sup> classe session 2026, sont composées comme suit par spécialité :

### ▪ **SPÉCIALITÉ BÂTIMENTS, GÉNIE CIVIL**

ABDELMOUMEN Hocine	LAFAY Lionel
COSSERAT Nathalie	NHIEU Nicolas
FAYOLLE Laurence	RICHARD Pierre

### ▪ **SPÉCIALITÉ RÉSEAUX, VOIRIE ET INFRASTRUCTURES :**

CHAUSSE Julien	DURAND Frédéric
DE LA BLANCA Alicia	LAVAL François
DESREUMAUX Xavier	SOUVIGNET Vanessa

▪ **SPÉCIALITÉ PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIÈNE,**

**RESTAURATION :**

AZNAR Olivier	PLATROZ Marion
BOLEVY Luc	PONCELET Magali
DABRIGEON Magalie	PUPAT Charly
GUEDON Philippe	ROYER Valentine

▪ **SPÉCIALITÉ AMÉNAGEMENT URBAIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE :**

COUESNON Elisa	ROLQUIN Juliette
MARTIN Alexandra	SEUX Christophe

▪ **SPÉCIALITÉ DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS :**

BONNEFOY Rémi	FAURE-PICARD Claire
---------------	---------------------

▪ **SPÉCIALITÉ ESPACES VERTS ET NATURELS :**

GAUTHIER Laurent	MORFIN Xavier
JOURNET Laurent	ROJAT Michel
MEGE-MULLER Elodie	THUILLIER Steve

▪ **SPÉCIALITÉ INGÉNIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION :**

ARIZA Yann	CALVO Christophe
BODRI Jérôme	CHASSIGNOLE Thierry
BOUDON Maxence	LEPINAY Thierry

▪ **SPÉCIALITÉ SERVICES ET INTERVENTIONS TECHNIQUES :**

BACONNET Fabrice	MERLAND Catherine
BICHET Fabien	STORCH Arnaud
JUSSELME David	VIGOUROUX Cécile

▪ **SPÉCIALITÉ MÉTIERS DU SPECTACLE :**

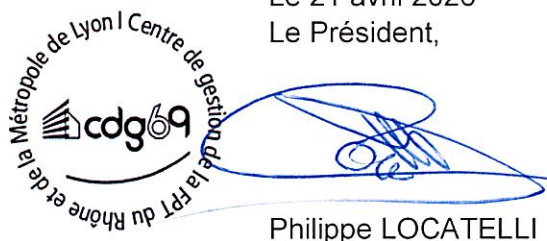
BOISSIN Alain	PIESSAT Anthony
FRAIX Lionel	TERRAS Frédéric

**Article 2 :** La liste des correcteurs suppléants est composée comme suit :

BACONNET Aurélie	FRAISON Stéphane
BARRY Layla	GAY-MONTCHAMP Eugénie
BAUDIN Fabien	LACAILLE Samuel
BAUSSART Guy	LAMBERT Cédric
BIGOT Sarah	MAUL Émeline
BOUCHET Mickaël	MAURY-BAYOL Murielle
BOURRELLON Anne	MERCIER Séverine
BOUSIGUES Christophe	MICHAUD Christophe
BOVA Rosanna	MINELLO Hervé
BREYTON Corine	MOREL Sylvain
BRUYERE Aline	ORANGE Marjorie
BUCHER Jérôme	PEREZ Yvon
CHAZALON-ROTGER Laurence	QUANTIN Irinel
CROZIER Edeline	QUANTIN Nicolas
DANGUIN Cyrille	RABUEL Sébastien
DAVID Christophe	ROSSETTI Franck
FAUVEL Cécile	

**Article 3** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet <https://www.cdg-aura.fr>.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon  
Le 21 avril 2026  
Le Président,



Philippe LOCATELLI

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été régulièrement publié et transmis au représentant de l'État.*